

**Service du greffe**

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation  
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée  
Montréal (Québec) H2Y 1B5

**Commission permanente sur l'examen des contrats**

**La Commission :**

**Présidente**

Mme Karine Boivin Roy  
Arrondissement de Mercier –  
Hochelaga-Maisonneuve

**Vice-présidents**

M. Christian Arseneault  
Arrondissement de Côte-des-  
Neiges – Notre-dame-de-Grâce

Mme Paola Hawa  
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

**Membres**

Mme Julie Brisebois  
Village de Senneville

M. Luc Gagnon  
Arrondissement de Verdun

M. Christian Larocque  
Arrondissement de L'Île-Bizard –  
Sainte-Geneviève

M. Giovanni Rapanà  
Arrondissement de Rivière-des-  
Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau  
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski  
Arrondissement de L'Île-Bizard –  
Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay  
Arrondissement de Saint-Léonard

Mme Stephanie Watt  
Arrondissement de Rosemont –  
La Petite-Patrie

Le 19 septembre 2019

**Rapport d'examen de la conformité du processus  
d'appel d'offres - Mandat SMCE198057007**

**Conclure trois (3) ententes-cadres, d'une durée de 30 mois, avec les firmes suivantes : Conseillers en gestion et informatiques CGI inc. (lot 1 au montant de 896 805,00 \$, taxes incluses et lot 2 au montant de 524 573,44 \$, taxes incluses) et Cofomo inc. (lot 3 au montant de 2 479 148,44 \$, taxes incluses) pour la fourniture sur demande de prestations de services de développement d'applications, de configuration et développement et d'évolution bureautique - Appel d'offres public 19-17600 - (4 soumissionnaires).**

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy  
Présidente

Linda Lajeunesse  
Secrétaire recherchiste

## **Introduction**

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

## **Mandat SMCE198057007**

Conclure trois (3) ententes-cadres, d'une durée de 30 mois, avec les firmes suivantes : Conseillers en gestion et informatiques CGI inc. (lot 1 au montant de 896 805,00 \$, taxes incluses et lot 2 au montant de 524 573,44 \$, taxes incluses) et Cofomo inc. (lot 3 au montant de 2 479 148,44 \$, taxes incluses) pour la fourniture sur demande de prestations de services de développement d'applications, de configuration et développement et d'évolution bureautique - Appel d'offres public 19-17600 - (4 soumissionnaires).

À sa séance du 28 août 2019, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce contrat répondait au critère suivant :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$, dont :*
  - *l'écart de prix est de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation.*

Le 4 septembre 2019, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service des technologies de l'information ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres de la Commission ont bien compris la nouvelle stratégie du Service des technologies de l'information, qui a consisté à diminuer le nombre d'heures des ressources professionnelles et à prévoir un plus grand nombre d'heures pour des ressources techniques qui procèderont concrètement au remplacement des ordinateurs de bureau sur les trois prochaines années. Les commissaires ne peuvent que saluer la pertinence de cette approche qui a pour effet de réduire les coûts de ce projet pour la Ville.

## **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des technologies de l'information pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :*

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$, dont :*
  - *l'écart de prix est de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation.*

*Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;*

*Considérant les questions adressées par les membres de la Commission aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;*

**À l'égard du mandat SMCE198057007 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**